



**le Forum permanent pour l'éducation artistique pose 8 questions sur l'éducation artistique
15 mars 2007**

**Réponses de Nicolas SARKOZY
candidat de l'Union pour un Mouvement Populaire à l'élection présidentielle 2007**

Vous trouverez ci-dessous les réponses au questionnaire que vous avez bien voulu m'adresser. Je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de m'exprimer sur ce sujet.

1. *Quelles mesures financières entendez-vous prendre dès le collectif budgétaire 2007 en faveur de l'éducation culturelle et artistique des jeunes ?*

Avant de s'entendre sur des moyens, il faut s'accorder sur des objectifs. L'éducation culturelle et artistique n'est pas une mission annexe de l'Education nationale. Elle doit être, au contraire, au cœur des missions de l'école car la culture est un puissant instrument d'émancipation sociale. Pour cela, nous disposons déjà de moyens conséquents puisque le budget de l'enseignement scolaire qui est consacré à l'éducation culturelle et artistique représente chaque année 1,5 milliards d'euros : c'est l'équivalent de la moitié du budget du ministère de la Culture. Je veillerai cependant à ce que le rythme de créations de postes suive l'évolution des besoins et à ce que les établissements qui choisissent de consacrer leur projet à l'éducation culturelle et artistique reçoivent les moyens nécessaires.

2. *Vous engagez-vous à mettre en œuvre un plan de généralisation progressive de l'éducation artistique et culturelle afin que l'ensemble des étudiants et des élèves en bénéficient ? A quelle date souhaitez-vous que cet objectif soit atteint ?*

Le plan de relance de janvier 2005 va déjà dans ce sens et le rapprochement qui s'est opéré entre les ministères de l'Education nationale et de la Culture me semble une bonne chose. Je souhaite pour ma part que les enseignements culturels et artistiques se poursuivent bien au-delà du cadre de la scolarité obligatoire et je propose que dès la rentrée 2008, les étudiants des universités et des grandes écoles puissent également avoir accès à une offre de formation culturelle et artistique. Par ailleurs, je veux garantir l'accès à ces formations des élèves et des étudiants handicapés. J'en ferai donc un droit opposable et je veillerai à ce que les équipements et la formation des personnels soient adaptés à cet objectif.

3. *Quels instruments de pilotage mettez-vous au service de l'éducation artistique et culturelle des jeunes au plan national et au plan régional ?*

Ma priorité est d'actualiser la carte de l'offre d'enseignement artistique et culturel afin de garantir une réelle égalité d'accès sur l'ensemble du territoire. Aujourd'hui, à peine 1 écolier sur 400 bénéficie d'un atelier de pratique artistique. C'est dérisoire. Je veux engager sur ce point une concertation avec l'ensemble des acteurs, non seulement de l'éducation nationale, mais aussi du réseau des écoles artistiques municipales, des conservatoires nationaux régionaux et des écoles nationales de musique.

4. *Comment favoriserez-vous la coopération et la concertation Etat-collectivités territoriales en matière d'éducation artistique et culturelle ?*

Je suis très attaché à la place et au rôle des collectivités locales. J'estime qu'elles se sont beaucoup impliquées dans l'éducation artistique et culturelle avec les moyens dont elles disposent, et je veux rendre hommage à leur action. Je crois cependant qu'il est possible d'améliorer l'articulation entre l'organisation du temps scolaire et l'offre de formation ou d'animation artistique et culturelle proposée par les collectivités territoriales. Il est important, notamment, que les activités ne se concentrent pas au même moment pour ne pas décourager les enfants. Je pense que les élus, qui sont présents dans les conseils d'établissement des établissements scolaires, peuvent jouer le rôle d'intermédiaire entre les différents niveaux de responsabilité.

5. *Afin de donner à l'éducation artistique et culturelle une réalité dans les programmes scolaires, quelles mesures prendrez-vous en faveur d'une nouvelle organisation du temps de l'élève? Dans le cadre de la mise en œuvre du « socle commun de connaissances et de compétences » seriez-vous favorable, par exemple, à l'attribution d'un temps hebdomadaire - comportant une part substantielle de pratiques - inscrit dans les emplois du temps des élèves et affecté aux projets d'éducation artistique, culturelle et scientifique, en partenariat avec les artistes et les professionnels de la culture.*

D'abord, comme je vous l'ai indiqué, je veux que l'éducation artistique et culturelle fasse partie intégrante de l'organisation des enseignements, par la création d'un enseignement dédié à l'histoire de l'art. Par ailleurs, je souhaite que les familles puissent choisir d'inscrire leurs enfants dans un établissement scolaire proposant un mi-temps culturel, ce qui incitera ainsi un plus grand nombre d'établissements à inscrire une ambition culturelle et artistique au cœur de leur projet d'établissement.

6. *Considérez-vous les heures d'intervention des artistes à l'école dans le cadre des dispositifs partenariaux Education nationale / culture / collectivités territoriales comme un travail artistique, relevant de contrats spécifiques, et non comme un enseignement? Prônez-vous une mesure législative pour contraindre – s'ils ne parvenaient pas à un accord – les partenaires sociaux à respecter cette spécificité du travail artistique ?*

J'avoue que je trouve votre question surprenante car je ne vois pas en quoi il serait plus ou moins noble d'être qualifié d'artiste ou d'enseignant pour remplir une mission d'éducation culturelle et artistique. A l'évidence, cette activité entre dans le cadre de la formation des élèves, quel que soit l'agrément que puisse procurer la création ou la découverte d'œuvres artistiques. J'ajoute que le régime de l'intermittence prend en compte les « activités d'enseignement dispensées dans le cadre d'un contrat de travail » dans le calcul de 507 heures.

7. *Quelles mesures envisagez-vous pour répondre aux besoins de formation initiale des artistes et des enseignants en matière d'éducation artistique ?*

Pensez-vous réellement que les artistes et enseignants soient mal formés actuellement ? Ce n'est pas mon avis. La formation initiale des artistes est assurée par de nombreuses et très prestigieuses écoles, qu'il s'agisse par exemple de l'Ecole de danse de l'opéra national de Paris, du CNSMD de Paris ou de Lyon, de l'ENSATT ou du Centre national des arts du cirque, pour ne citer qu'eux. Celle des enseignants de l'Education nationale est évaluée par des concours de recrutement très sélectifs. La formation des enseignants intervenants en milieu extra-scolaire est certifiée par l'obtention d'un diplôme d'Etat ou d'un certificat d'aptitude.

Ce qui importe, en revanche, c'est que la formation continue des enseignants et des intervenants soit particulièrement performante. Je suis prêt à l'améliorer en concertation avec les acteurs.

8. *Vous engagez-vous à mettre en œuvre une véritable diversité des arts dans le cadre scolaire, notamment des arts de la scène et de la représentation (danse, théâtre, cinéma) ?*

Bien sûr. La première chose que les élèves doivent découvrir, c'est l'infinie liberté de création qui caractérise la culture. Je fais confiance aux établissements scolaires pour sortir du cadre des enseignements traditionnels. C'est d'ailleurs déjà le cas pour beaucoup d'entre eux.